



CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE CYCLISME SUR ROUTE de la LOIRE

Loire
LE DÉPARTEMENT

DIMANCHE 1^{er} JUIN 2025

Saint Just en Chevalet (42)

**Organisé par le
Vélo Club Roannais**



ORGANISATION

Le Vélo Club Roannais et les clubs du Comité Départemental FSGT 42 et la commune de Saint Just en Chevalet (42) seront heureux de vous accueillir pour le championnat départemental de la Loire FSGT 2025.

Saint Just en Chevalet se situe à la limite de la Loire et du Puy de Dôme. Vous trouverez dans cette plaquette tous les renseignements nécessaires pour venir à Saint Just en Chevalet, ainsi que ceux concernant le circuit de ce championnat départemental FSGT sur route 2025.

L'organisation fournit des bénévoles pour que vous passiez une journée la plus agréable possible en assurant différents postes, cependant nous vous rappelons que les clubs participants doivent fournir 2 signaleurs... Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 1^{er} juin 2025 sur la ligne de départ de Saint Just en Chevalet pour défendre vos chances dans le respect des valeurs de solidarité et de fraternité au cœur des actions de la FSGT.

Un parking sera prévu et fléché, afin de faciliter la circulation et d'assurer au maximum la sécurité des personnes dans le déroulement de cette épreuve.



RÉGLEMENT

Article 1 – ENGAGEMENTS

Le championnat départemental est ouvert uniquement aux coureurs licenciés FSGT dans un club du département de la Loire. Le Vélo Club Roannais collecte les candidatures des coureurs via le document joint. Les clubs adresseront leurs engagements soit par mail : veloclubroannais1@orange.fr ou par voie postale : **Vélo Club Roannais - 59 rue Joanny Augé 42300 Roanne.**

DATE BUTOIRE D'INSCRIPTION **26 MAI 2025**

Le championnat départemental sert de support à la sélection pour le fédéral.

Le prix des engagements est de **5+2 euros pour les minimes / Cadets**
et de **8+2 euros pour les autres catégories.**

Critères de sélection :

Chaque coureur devra justifier de sa participation à 1 épreuve FSGT sur la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2025.

Attention : une sanction sera prise en cas de fausse déclaration.

Aucun engagement ne sera pris sur place le jour de l'épreuve.

Premier retour sur tes fichiers :

DATE BUTOIRE D'INSCRIPTION 26 MAI 2025



Article 2 – CATÉGORIES

Le championnat de la Loire 2025 se fera par catégories d'âge conformément au règlement FSGT.

- Minimés (F/G) né(e) s en 2011 et 2012
Braquet limité pour les minimés à 7m01 : le contrôle sera effectué avant le départ et après.
- Cadet (te) s né(e) s en 2009 et 2010
- Juniors nés en 2007 et 2008
- Espoirs nés entre 2003 et 2006
- Seniors nés entre 1986 et 2002
- Vétérans nés entre 1976 et 1985
- Super Vétérans nés entre 1966 et 1975
- Anciens nés en 1965 et 1956
- Super Anciens nés en 1955 et avant
- Féminines nées en 2008 et avant (de junior à ancienne)

Article 3 – ASPECTS TECHNIQUES ET HORAIRES

ASPECTS TECHNIQUES

- Le port du casque à calotte rigide « norme CE » est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.
- Les échauffements sont interdits sur le circuit pendant le déroulement des épreuves.
- Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateur (attention avertissement et jusqu'à exclusion).
- Les voitures suiveuses sont formellement interdites. Seuls les véhicules de l'organisation sont autorisés à rouler sur le circuit.
- Le ravitaillement est autorisé sur tout le circuit, en dehors de la zone d'arrivée, exclusivement par piéton sur le côté de la chaussée.
- Tout coureur éventuellement doublé ou rattrapé par un coureur ou un groupe de coureurs d'une autre catégorie, devra se laisser décrocher, sous peine d'exclusion de l'épreuve.
- Les Vélos à Assistance Electrique sont interdits. Seules les machines à propulsion musculaire sont autorisées.



HORAIRES

Remise des dossards à partir de 12 h

Elle se fera à la salle des fêtes sur présentation de la licence signée, avec son timbre de catégorie et une photo.

Chaque coureur sera équipé d'un transpondeur et sera doté d'un dossard qu'il faudra fixer par 4 épingles minimum (non fournies), sur les poches du maillot, sans être plié.

Les dossards mal positionnés ou non visibles pourront être déclassés.

12h45 APPEL DES COUREURS

Départ 1 : 13 h 30

SUPER VÉTÉRAN	ANCIENS / CADET(TE) / FÉMININE	SUPER ANCIEN / MINIME
6 x 10,8 = 64,8 kms	5 x 10,8 = 54 kms	4 x 10,8 = 43,2 kms

14h45 APPEL DES COUREURS

Départ 2 : 15 h 30

SÉNIOR / ESPOIR / JUNIOR	VÉTÉRAN
8 x 10,8 = 86,4 kms	7 x 10,8 = 75,6 kms



Article 4 – CONTROLE ANTI-DOPAGE

Un contrôle anti-dopage est toujours possible dans une compétition, notamment dans un Championnat Départemental.

Le fait de se soustraire à un contrôle est considéré comme contrôle positif susceptible d'être sanctionné disciplinairement, ainsi que le refus de présenter ses pièces d'identité et licence.

Le sportif peut se faire accompagner par la personne de son choix. Celle-ci peut assister à toutes les étapes du contrôle, sauf l'entretien, l'examen médical et le prélèvement de lui-même.

Les mineurs peuvent être accompagnés des parents.

CONSEIL :

- Eviter d'aller aux toilettes entre la fin de la compétition et l'arrivée au local de contrôle, sinon le stage à cet endroit risque de s'éterniser...
- Ne boire que dans des bouteilles CAPSULÉES ouvertes par soi-même.
- Ne pas oublier la demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT).
- En cas d'oubli des ordonnances, signaler de mémoire TOUS LES MEDICAMENTS pris récemment au médecin contrôleur.

AVANT DE PARTIR : Relire l'intégralité du procès-verbal, demander le formulaire personnel et le **conserver un mois minimum.**



Article 5 – RECOMPENSES

La remise des récompenses aura lieu vers 18h00 après la dernière course Pour toutes les catégories.

Les trois premiers coureurs de chaque catégorie seront récompensé(e)s.

La présence des coureurs au podium est **obligatoire** sous peine d'être déchu(e) de sa place, par respect de l'organisation et de l'évènement sportif.

Le coureur doit se présenter **obligatoirement** avec son maillot de club ou comité

Les récompenses seront suivies d'un pot d'honneur.

Article 6 - Championnat départemental route, cyclo-cross, VTT.

Cette épreuve est ouverte à tous les licenciés FSGT du département Loire sous les couleurs de leur club, les catégories sont réparties par âge. Il est organisé alternativement par les clubs affiliés à la CSD. Le choix du club organisateur et du parcours sera approuvé et validé par la CSD. Le profil du parcours sera choisi en adéquation avec le profil du championnat fédéral.

Pour participer, tout coureur licencié FSGT devra justifier de 1 course minimum dans la saison en cours.

Les coureurs doublement ou triplement licenciés devront justifier de 3 courses minimum dans la même période.

Le championnat départemental sert de support à la sélection pour le fédéral.

Pour toute catégorie à partir des juniors, ayant moins de 6 coureurs au départ, une récompense pourra être donnée mais le titre ne sera pas attribué. Les féminines, à partir de la catégorie cadette, prendront le départ le matin avec la catégorie Anciens.

Un maillot distinctif sera remis aux vainqueurs de chaque catégorie, présents lors de la cérémonie de remise des prix.

Les responsables de club devront veiller à ce que ces consignes soient respectées au moment de l'inscription.

IMPORTANT : pour la bonne organisation des épreuves et la sécurité des coureurs, **les clubs qui inscrivent des participants ne manqueront pas de nous informer dès que possible, par retour de mail, de l'identité des signaleurs** qui seront proposés. Le Conseil départemental nous demande dès maintenant la liste des signaleurs.

Tracé du circuit (10,8 kms)

